

Déposé le 1<sup>er</sup> juin 2010

No. : CR-023

Secrétaire [Signature]

## CERTIFICAT D'ADOPTION

Nom et prénom(s) après l'adoption :

\_\_\_\_\_

Nom et prénom(s) à la naissance :

\_\_\_\_\_

Lieu de naissance :

\_\_\_\_\_

Date de naissance :

\_\_\_\_\_

Sexe :

\_\_\_\_\_

Nous, soussignés, Yves Bolduc, ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec et Lise Thériault, ministre déléguée aux Services sociaux, attestons par les présentes que « Nom de la mère » et « Nom du père », domiciliés au « adresse, ville, province, code postal », ayant un dossier d'adoption internationale portant le numéro « numéro », ont rempli les conditions prévues à la *Loi concernant l'adoption d'enfants d'Haïti arrivés au Québec au cours de la période du 24 janvier au 16 février à la suite du séisme du 12 janvier 2010.*

L'adoption produit ses effets à compter du « **date d'entrée en vigueur de la loi** ».

Émis à Québec, le

Le ministre,

La ministre déléguée,

Yves Bolduc

Lise Thériault

LE PRÉSENT CERTIFICAT EST UTILISÉ AUX FINS DE  
L'INSCRIPTION DE L'ENFANT AU REGISTRE DE L'ÉTAT CIVIL